



Comité de Chambéry

Page 1 - ADHÉSION année scolaire 2022/2023

Merci de nous retourner ce formulaire (*écrivez distinctement, en capitales d'imprimerie ou en majuscule*), accompagné obligatoirement de votre règlement par chèque bancaire :

- a) auprès de la secrétaire et des trésoriers lors des manifestations de l'association ;
- b) lors de nos permanences, bureau B212, (à la Maison des associations de Chambéry, hors vacances scolaires) ;
- c) par courrier à l'adresse : Association Dante Alighieri - Maison des Associations Boîte G10, 67 rue St François de Sales 73000 CHAMBERY Important : Chèque à libeller au nom de la Société Dante Alighieri de Chambéry.

MEMBRE : Mme Mlle M

NOM _____ **Prénom** _____

Né(e) le _____ À _____

Nationalité _____ Profession _____

Adresse _____

Code Postal _____ **Ville** _____

Portable/Tél. _____ **E-mail** _____

Inscrit(e) à un cours/atelier de la Dante : OUI NON

Fait à _____ **le** _____

Numéro de carte Dante _____ **Date** _____

(Espace rempli par le secrétariat)

Signature _____

2^{ème} MEMBRE : (*en cas d'adhésion familiale*)

Mme Mlle M

NOM _____ **Prénom** _____

Né(e) le _____ À _____

Nationalité _____ Profession _____

Portable/Tél. _____ **E-mail** _____

Fait à _____ **le** _____

Numéro de carte Dante _____ **Date** _____

(Espace rempli par le secrétariat)

Signature _____

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

- 20 € Membre adhérent 30 € Adhésion familiale
- 50 € Membre bienfaiteur (ou participation libre à partir de 50€) : _____ €



Comité de Chambéry

Page 2 – Inscription aux cours

(à remplir si vous souhaitez vous inscrire à un cours ou à un atelier)

NOM élève : _____

PRENOM élève : _____

NIVEAU COURS : _____ **JOUR DE LA SEMAINE :** _____

Règlement :

Cours d'italien : un chèque de 260€ ou deux chèques de 130 € (deuxième chèque daté avant le 31 décembre)

Cours de de CONVERSATION : un chèque de 190 € ou deux chèques de 95 € (deuxième chèque daté avant le 31 décembre).

ATTESTATION REGLEMENT INTERIEUR COURS 2022/2023

(à remplir si vous souhaitez vous inscrire à un cours ou à un atelier)

Je soussigné(e) Mme/M. déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur des cours proposés par l'Association Dante Alighieri de Chambéry et je m'engage à le respecter. Copie du règlement intérieur des cours pages 3 et 4 à conserver et à ne pas expédier à l'association.

Fait à _____, le _____

Signature de l'élève

(précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Droit d'utilisation de l'image des adhérents

Année 2022/2023

L'adhésion à l'association Dante Alighieri de Chambéry implique automatiquement l'utilisation de l'image des adhérents à des fins exclusives de communication sur tout support existant (articles de presse, Internet, ouvrages spécialisés, etc. ...)

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

En cas de refus, merci de nous le signaler par courrier.

Signature de l'adhérent

(précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)



REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION DANTE ALIGHIERI DE CHAMBERY **Pages 3 et 4 (pages à conserver)**

Ce règlement concerne toutes les personnes participant aux cours proposés par l'Association Dante Alighieri de Chambéry.

ARTICLE 1 : Inscriptions, données personnelles, cotisations et règlement

INSCRIPTIONS :

Il est demandé un dossier constitué de :

- les fiches d'adhésion et d'inscription (pages 1 et 2), complétées, datées et signées.
- l'attestation pour l'utilisation de l'image sur Internet ou sur tout support visuel de communication, complétée, datée et signée.
- l'approbation du présent règlement intérieur approuvé, daté et signé.
- le ou les chèques correspondant aux activités choisies

Pour valider votre inscription le dossier doit être COMPLET.

AUTORISATION UTILISATION DONNÉES PERSONNELLES

Les données à compléter dans nos formulaires sont recueillies avec votre accord. Ces données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents et si vous ne vous opposez pas, recevoir notre newsletter et notre circulaire ; en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers. Vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de notre secrétariat. Les données sont conservées jusqu'à trois ans après la fin de votre adhésion avant d'être définitivement supprimées. Toute demande de suppression de vos données avant les temps établis par ce règlement et toute demande d'opposition à recevoir notre newsletter ou notre circulaire doit être faite par courrier.

COTISATIONS :

Le montant des cotisations est fixé par le Conseil d'Administration à la fin de chaque année scolaire. Les manuels scolaires pour les cours sont à la charge de l'élève.

REGLEMENT : (tous les chèques sont à établir à l'ordre de l'Ass. Dante Alighieri)

Au moment de l'inscription sont demandés :

- un chèque de 20 € pour la Carte d'adhésion annuelle (30€ pour deux personnes de la même famille)
- le(s) chèque(s) d'un montant total de 260 € pour l'inscription aux cours d'italien.
- le(s) chèque(s) d'un montant de 190 € pour l'inscription aux cours de Conversation.

REGLEMENT :

Pour le règlement des cours d'italien, une facilité de paiement est possible avec 2 chèques de 130 (pour les cours de conversations, 2 chèques de 95€).

NB : Les premiers encaissements auront lieu à l'inscription avant le 31/10.

Pour les personnes qui ont choisi d'échelonner leur règlement les chèques restant seront encaissés au plus tard le 31 décembre de l'année scolaire.

ARTICLE 2 : Présence et absence

Pour une progression satisfaisante la ponctualité et l'assiduité aux cours sont de rigueur.



Dans la mesure du possible, toute absence devra être signalée au professeur du cours. Après 8 semaines d'absences non justifiées l'élève peut être remplacé par un nouvel élève au trimestre suivant.

Pour garantir le bon déroulement des cours, la présence de personnes autres que celles participant aux activités n'est pas autorisée. Les personnes qui accompagnent les participants doivent patienter en dehors de la salle de cours.

ARTICLE 3 : Fonctionnement des cours et remboursement

L'activité didactique de l'association Dante Alighieri est organisée sur l'année scolaire, du 1^{er} octobre au 30 juin de chaque année. L'année se compose de deux quadrimestres (1^{er} octobre - 15 février et 16 février - 30 juin).

Jusqu'à la date du premier cours, la Dante se réserve le droit de modifier les horaires et le lieu de cours si ça devait se révéler nécessaire (uniquement dans ce cas, l'élève inscrit aura droit au remboursement complet s'il le demande).

Pendant toute l'année scolaire, la Dante se réserve le droit de choisir ou changer les professeurs, d'annuler ou reporter un cours. Pourtant, l'association s'engage à assurer à tous les élèves des cours de langue, 30 séances d'1h30 (15 séances pour les cours de conversation et les ateliers) entre le 1^{er} octobre et le 30 juin de chaque année scolaire.

En cas de nécessité (maladie, jours fériés, intempérie, grèves, impératifs familiaux, etc.) le professeur est libre de remplacer le cours en présence par un cours à distance (via Skype ou par e-mail) dans la limite de deux fois dans l'année afin de pouvoir assurer les 30 séances avant le 30 juin. Au-delà de 2 séances, les cours devront être rattrapés pendant les vacances scolaires d'hiver ou au mois de juin. Le professeur peut être remplacé par l'un de ses collègues de l'association en cas de besoin.

L'inscription à nos cours prend forme d'engagement annuel à partir de la date de la signature du formulaire d'inscription et il ne pourra donc être effectué aucun remboursement à partir de cette date, excepté en cas d'absence prolongée pour des raisons de santé.

En cas de force majeure (confinement Covid-19, fermeture locaux Mda, etc.) les cours seront assurés à distance via internet et aucun remboursement ne sera accordé.

Un éventuel remboursement pourra intervenir sur présentation d'un certificat médical mais tout quadrimestre commencé sera dû. L'adhésion annuelle (20€ ou 30 €) reste acquise à l'association. Toute demande de remboursement reste exceptionnelle et doit être faite par courrier. Elle sera étudiée par le bureau du Conseil d'Administration.

ARTICLE 4 : Perte et vol

L'association Dante Alighieri décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (vêtements, objets précieux, argent ...) pendant ses activités.

ARTICLE 5 : Utilisation des lieux de cours ou activités

Il est demandé à chacun de respecter les horaires de cours et de ne pas prolonger les débats au-delà. Le respect de la tenue des salles est de rigueur et ne sera pas admise la consommation de nourriture et de boissons, sans autorisation (fête ou événement festif avec l'accord de l'enseignant).